

Compte rendu de la réunion du conseil municipal,

commune de Joch.

Séance du mardi 31 mars 2026.

Présents : M. Jean-Claude Graule, Me Anne-Marie Alart, M. Jérôme Villelongue, Me Paulette Verdier, M. Bernard Iglesias, Me Nicole Andrzejewski, M. Léandre Torres, Me Caroline Piau, M. Bernard Iglesias, M. Jean-Marc Saquer, Me Odile Bissier.

Secrétaire de séance : Me Anne-Marie Alart.

Ouverture de la séance : 19h30.

Monsieur le maire, Jean-Claude Graule, fait lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal précédent.

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

1. Délégations du Conseil municipal au maire.

Monsieur le maire expose que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de lui déléguer un certain nombre des compétences qui sont siennes, afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer dans les matières déléguées, en permettant de la sorte la prise de décisions rapides par l'exécutif municipal.

Monsieur le maire distribue à chaque conseiller présent un exemplaire des « Délégations du conseil municipal du maire » ;

Il propose alors au conseil municipal d'examiner les différentes attributions qui pourraient lui être déléguées pour faciliter et fluidifier le le fonctionnement de l'administration communale de façon à permettre des prises de décision rapides. Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation par monsieur le maire de l'objet de la délibération proposée, et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

décide :

de confier au maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes relevant de l'article 1 :

1° Arrêter de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux, ainsi que de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni d'échanges ;

10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 2000 euros ;

11° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires notaires, commissaires de justice (anciennement huissiers de justice) et experts dans la limite de 1000 euros ;

15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

16° Intenter au nom de la commune de Joch toutes les actions en justice ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle, du fait de l'ensemble de ses activités tant devant les juridictions nationales sans exception, constitutionnelles, administratives et judiciaires, tant civiles que pénales, prud'homales, sociales, commerciales ou ordinaires et ce, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, et tant devant les

juridictions étrangères ou internationales ;

7° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2000 euros ;

24° Autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont celle-ci est membre.

Monsieur le maire récapitule les délégations et fait lecture des articles 2, 3, 4, 5 et 6 autorisant son suppléant à utiliser ces dites délégations.

2. Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au SYDEEL 66.

Monsieur Jean-Claude Graule se porte candidat pour être délégué titulaire et monsieur Bernard Barboteu pour être délégué suppléant.

Ils sont élus à l'unanimité.

3. Désignation du délégué communal au SIOCCAT et du délégué suppléant.

Madame Anne-Marie Alart se propose pour être déléguée communale et madame Paulette verdier pour être suppléante.

Elles sont élues à l'unanimité.

4. Désignation du délégué titulaire au SIVU et du délégué suppléant.

Monsieur Jean-Claude Graule se propose pour être délégué titulaire et monsieur Jérôme Villelongue comme délégué suppléant.

Tous deux sont élus à l'unanimité.

5. Adhésion au Syndicat Mixte Canigó Grand Site et désignation

des délégués.

Monsieur le maire explique que la cotisation est de 3 euros 50 par habitant et que lorsqu'une commune y adhère elle perçoit une dotation d'aménité rurale. Cela signifie que l'Etat verse une dotation car la commune rend service au niveau environnemental et donc également au niveau national.

La décision d'adhérer ou ne pas adhérer est reportée en votant à l'unanimité car le conseil municipal souhaiterait prendre son temps et rencontrer M. Chardon pour de plus amples informations avant de se décider.

6. Constitution des commissions communales.

Les commissions communales sont des commissions d'étude et d'échange.

Monsieur le maire, qui est le Président de droit de ces commissions, informe qu'elles n'ont pas de pouvoir de décision.

Monsieur le maire peut décider de les convoquer ou pas, et les délibérations se font en conseil municipal.

Neuf commissions sont proposées :

☒ La commission communication aura pour but de gérer le site de la commune ainsi que l'application Panneau Pocket. Cette commission sera à la charge de madame Anne-Marie Alart et madame Nicole Andrzejewski.

☒ La commission gestion de la salle des fêtes, festivités et cérémonies sera gérée par mesdames Paulette Verdier et Caroline Piau.

☒ La commission agriculture, tourisme et environnement sera gérée par monsieur Jérôme Villelongue et madame Paulette Verdier.

☒ La commission vie associative, culturelle, éducative et sportive sera gérée par mesdames Caroline Piau, Nicole Andrzejewski, Anne-Marie Alart et monsieur Léandre Torres.

☒ La commission urbanisme, voirie, espaces publics et ravaux communaux sera gérée par messieurs Bernard Barboteu, Bernard Iglesias

et Léandre Torres.

☒ La commission patrimoine historique et gestion du patrimoine communal sera gérée par madame Caroline Piau et messieurs Jérôme Villelongue et Léandre Torres.

☒ La commission des finances et du budget sera gérée par messieurs Bernard Barboteu et Jérôme Villelongue.

☒ La commission personnel communal et action sociale sera gérée par madame Paulette Verdier et monsieur Jérôme Villelongue.

☒ La commission accessibilité, sécurité et plan communal de sauvegarde (PCS) sera gérée par messieurs Léandre Torres, Bernard Barboteu et Bernard Iglesias.

Toutes ces commissions ayant été confiées aux adjoints et conseillers municipaux, rien n'obligeait monsieur le maire à faire la proposition ci-après, mais dans un souci démocratique monsieur Jean-Claude Graule propose à madame Odile Bissierier et monsieur Jean-Marc Saquer de siéger, s'ils le désirent, dans quatre des sept commissions (les 2 premières étant exclues).

Madame Odile Bissierier et monsieur Jean-Marc Saquer souhaitent se réunir afin de réfléchir à la proposition et proposent de donner leur réponse lors du prochain conseil municipal.

7. Délégation d'un correspondant défense.

Monsieur Jean-Claude Graule fait lecture des missions du correspondant défense.

Monsieur Bernard Iglesias se propose pour être le correspondant défense. Sa candidature est acceptée de tous.

8. Vote du taux d'imposition 2026.

Monsieur le maire expose les taux d'imposition 2025 de la Taxe Foncière sur la

Bâti, le non-bâti et la taxe d'habitation.

Il est voté à l'unanimité que le taux d'imposition n'augmentera pas en 2026.

Questions diverses.

Madame Odile Bissierier demande si le conseil municipal accepte la mise à disposition en mairie d'un cahier de doléances pour les habitants du village.

L'appellation « doléances » revêtant une connotation négative, les doléances

étant traitées le plus rapidement possible, monsieur le maire, ainsi que

l'ensemble du conseil municipal, accède à la demande de madame Bissierier en

optant plutôt pour un cahier de propositions ou cahier de suggestions.

La séance est levée à 20h42.